

Zeitschrift: Défis / proJURA
Herausgeber: proJURA
Band: 4 (2006)
Heft: 13: L'Arc jurassien face à la nouvelle politique économique fédérale

Artikel: Avenir des régions neuchâteloises : nouveaux défis!
Autor: Frutiger, Céline
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824167>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avenir des régions neuchâteloises

nouveaux défis !

Qu'on soit convaincu ou non par la nouvelle politique régionale (NPR), il ne s'agit plus, dans le contexte actuel, de s'apitoyer sur son sort et de se battre contre des moulins à vent.

En effet, qu'on le veuille ou non, la nouvelle politique régionale sera résolument placée sous l'égide de la compétitivité et de l'innovation.

Autant faire le deuil de l'ancienne politique régionale et mettre en place une stratégie qui permettra aux régions de montagne de relever avec succès le défi, de taille, lancé par la Confédération.

La nouvelle politique régionale : occasions à saisir et risques pour les régions

Pour les régions, la NPR présente autant d'opportunités que de risques. Selon ses principes de bases, à savoir un soutien aux projets compétitifs et innovants, les régions devront fonctionner différemment, même si certaines ont déjà entamé leur mue et sont prêtes à s'adapter aux nécessités actuelles.

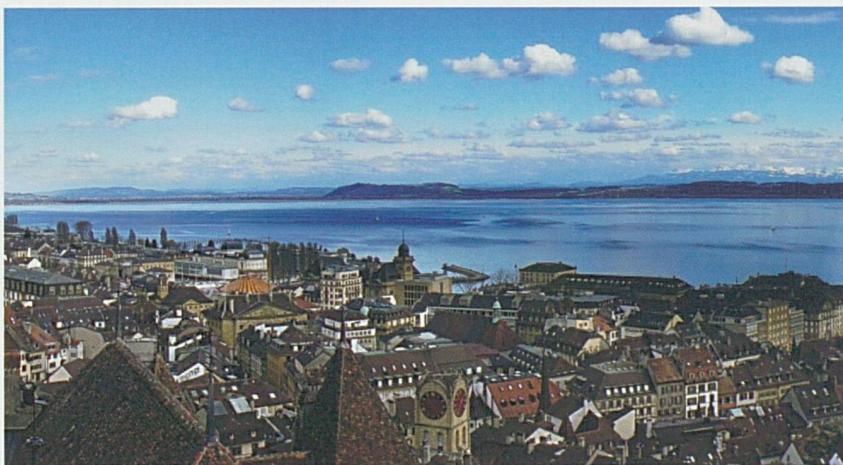
Même si la plupart des régions collaborent déjà entre elles, à l'instar du GCLIM (Groupe de Concertation des régions LIM de l'Arc jurassien), elles devront renforcer leurs réseaux avec les partenaires privés pour assurer l'émergence de projets innovants, et avec l'administration cantonale afin de garantir la cohérence entre la politique régionale et les politiques sectorielles menées aux niveaux cantonal et fédéral, en particulier celle des agglomérations. Dans une société où l'intégration à des réseaux est une condition sine qua non de réussite, la NPR est une réelle occasion pour les régions de communiquer leurs activités et d'être reconnues, notamment

par les milieux économiques, comme un partenaire en tant que tel.

Un autre aspect déterminant pour les régions sera le renforcement de la collaboration et des complémentarités avec les centres urbains, bien que cela représente autant de risques que d'avantages pour les régions. Si l'on part du principe que les centres urbains exercent une influence sur les régions alentours, il y a un risque que l'effet « cités dortoirs » soit renforcé. En effet, bien que les liens entre les régions et leur centre urbain soient importants, il s'agit de garantir à ces régions un développement propre à leur identité: elles doivent notamment conserver une vie sociale (activités économiques, commerce de proximité, vie associative et culturelle, ...). Cet élément peut représenter également une possibilité intéressante si les actions sont conduites dans une optique de développement concerté. Les centres urbains ont également besoin des régions environnantes pour préserver leur qualité de vie. En s'insérant dans un processus de collaboration, les régions ont la garantie de voir leurs avis et besoins pris en compte, mais également d'en obtenir des bénéfices quant aux synergies que ce lien peut favoriser.

Cette collaboration permet également d'assurer la cohérence entre politiques régionale et des agglomérations, sans que l'avantage n'en revienne qu'à ces dernières. Les régions auront ainsi la possibilité d'être partie prenante à la définition des programmes d'action pluriannuels. Par ce biais elles pourront définir les critères et les buts à atteindre dans leur canton, en partenariat avec les autorités cantonales. Ainsi les intérêts des régions pourront être réellement pris en compte.

Quant à la nécessité, toujours plus présente, de devoir réaliser des économies d'échelles, le renforcement



Neuchâtel et son lac

Par
Céline Frutiger

Economiste d'entreprise HEG, adjointe au Service économique de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Céline Frutiger s'occupe essentiellement de développement régional et participe aux travaux du Groupe de concertation des régions LIM de l'Arc jurassien.



des collaborations entre régions, et entre régions et canton, permettra de répartir les tâches et probablement de réaliser des économies substantielles.

Avenir des régions neuchâteloises : pistes de réflexion

Dans le canton de Neuchâtel, on compte actuellement trois régions LIM : les associations régionales Val-de-Travers (11 communes), Val-de-Ruz (19 communes) et Centre-Jura (19 communes dont 10 neuchâteloises), cette dernière s'étendant sur les cantons de Berne et de Neuchâtel.

Le canton de Neuchâtel a fait du Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN) sa stratégie de développement pour l'ensemble de son territoire. Il est composé de deux types de projet : les projets de région et d'agglomération. Au nombre des projets de région, on retrouve les trois régions LIM et la région de l'Entre-deux-Lacs. Les projets d'agglomération sont le Réseau des trois villes (Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel) et la Communauté urbaine du Littoral (de Marin à Bevaix en intégrant Neuchâtel), ainsi que la Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds et sa dimension transfrontalière. Pour chacun des projets, les représentants politiques concernés et une délégation du Conseil d'Etat ont défini les axes principaux de développement de chaque territoire concerné avec des mesures concrètes qui feront l'objet d'un contrat entre tous les partenaires (modèle français des contrats d'agglomération et de pays). Dans ce cadre, les politiques régionale et des agglomérations doivent être étroitement liées pour assurer la cohérence du projet dans son ensemble.

Afin de faire face aux défis de la NPR, un rapprochement structurel des dif-

férentes régions représente une possibilité très intéressante pour leur garantir un avenir florissant. Il s'agit de rassembler des compétences et de réaliser certaines tâches en commun, mais en aucun cas de centraliser les sièges de décision. En effet, une organisation indépendante pourrait gérer la stratégie du RUN en confiant aux régions le suivi de la mise en œuvre des actions décidées. Les actuelles associations de communes conservent leur indépendance en matière décisionnelle.

Cette perspective paraît répondre au plus près aux nouveaux besoins des régions. Une telle structure permet la mise en réseau des régions avec le canton et les privés. La masse critique ainsi atteinte, notamment en ce qui concerne les ressources et les compétences, est un élément important pour améliorer la compétitivité des régions.

Enfin, les possibilités d'acquérir des connaissances et du savoir-faire en matière de coopération supra-régionale ou de collaboration avec les centres urbains sont essentielles dans le cadre de la NPR.

Par cette structure, la cohérence entre les politiques régionale, celles des agglomérations et le RUN, ainsi que la transversalité entre les divers projets de développement du canton, sont garanties. Le nouveau partenariat canton-communes implique la disparition de la logique de subordination et offre aux régions une occasion capitale de participer aux décisions cantonales quant à leur avenir. Elles deviennent actrices de leur propre développement dans une optique proactive.

La capacité d'innover s'en trouve renforcée, en particulier en comparaison d'une structure rattachée complètement à l'administration cantonale.

Le lien avec le canton est garanti sans négliger la nécessité d'avoir un instrument de gestion souple.

Utopique ?

Les perspectives présentées ci-dessus peuvent paraître plutôt idéalistes et utopiques. Effectivement, cette solution ne peut fonctionner que si chacune des parties s'y investit totalement, honnêtement, sans méfiance vis-à-vis des différents partenaires. Si la structure mise en place n'a qu'un rôle alibi pour calmer les esprits, autant abandonner l'idée. La NPR n'est certes pas parfaite et peut être perçue comme présentant de dangereux écueils. Toutefois, l'élément essentiel et vital au bon fonctionnement de cette solution sont les programmes d'action pluriannuels. Ils doivent être réellement établis entre tous les partenaires sans quoi les régions de montagne seront effectivement menacées. Ces programmes d'action doivent contenir les priorités ainsi que les critères qui définiront les projets pouvant être soutenus en tenant compte des spécificités régionales. Il est également nécessaire que l'une et l'autre des parties jouent le jeu ; des garanties peuvent être données dans la signature des contrats du projet RUN.

Un avenir pour nos régions

Il existe bel et bien un avenir pour nos régions. Il s'agit « simplement » de s'allier et de mettre en place une organisation qui permette de se développer et de gagner en compétitivité et en capacité d'innovation, plutôt que de se diviser et de se méfier de ses partenaires.

Ce sont aux régions de choisir leur avenir, elles ont de nombreux atouts à faire valoir.